

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6915</b>	De <b>M. Patrick Mignola</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Cohésion des territoires (M. le SE auprès du ministre)		<b>Ministère attributaire</b> > Cohésion des territoires (M. le SE auprès du ministre)
<b>Rubrique</b> > postes	<b>Tête d'analyse</b> >Suppression bureau de poste en Savoie	<b>Analyse</b> > Suppression bureau de poste en Savoie.
Question publiée au JO le : <b>27/03/2018</b> Question retirée le : <b>10/04/2018</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Patrick Mignola alerte M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la cohésion des territoires, de la fermeture du bureau de poste de Saint-Pierre-D'Albigny, commune de Savoie. À partir du 11 septembre 2016, les horaires d'ouverture du bureau de poste de Saint-Pierre-d'Albigny seront modifiés. Le service ne fonctionnera plus les mercredis et samedis. Ces mesures entraîneront une moindre fréquentation du bureau de poste, ce qui risque de provoquer à terme une décision de fermeture. Cette stratégie de fermeture qui s'applique de manière indifférenciée dans les cantons suburbains est d'autant plus incompréhensible qu'il ne s'agit pas d'un bureau de poste situé en milieu rural. La commune de Saint-Pierre-d'Albigny connaissant par ailleurs un fort développement démographique, ce service de proximité est indispensable à sa population. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre afin d'éviter la fermeture de ce bureau de poste et assurer un service public de qualité pour tous les usagers.